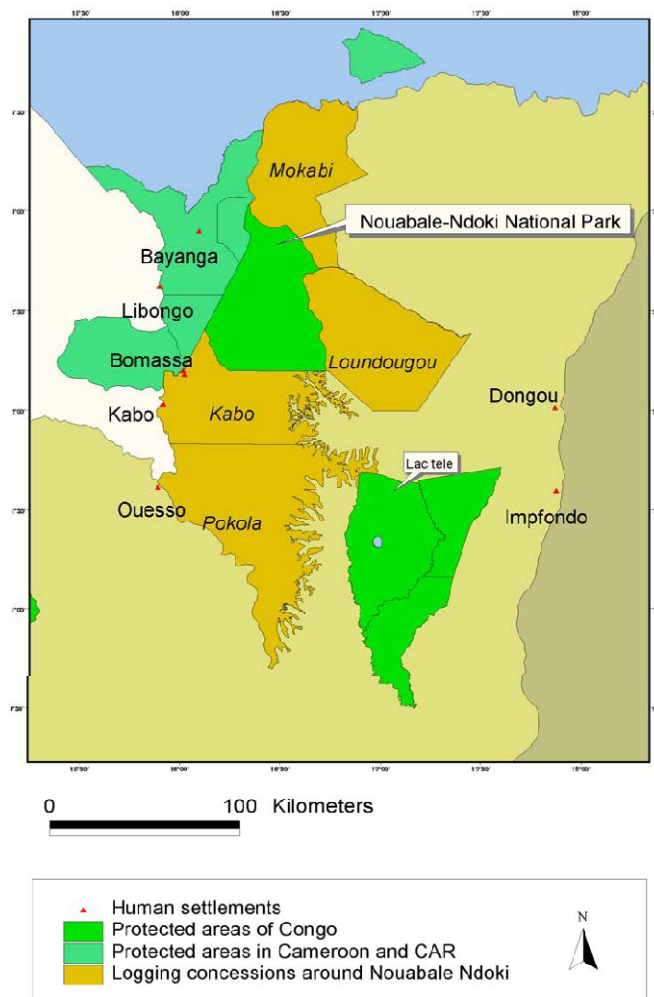


PARC NATIONAL DE NOUABALE NDOKI (CONGO)

Carte



Source : WCS (Comité de Suivi et Pilotage, juin 2004)

Cette AP fait partie du complexe Tri National de la Sangha (TNS).

Superficie : 386 592 ha

Catégorie IUCN : II

Label international : Ramsar

Principales pressions

Braconnage pour la viande et l'ivoire (notamment à l'arme de guerre) par des employés des concessions forestières, des représentants de l'autorité politique, judiciaire ou militaire, des braconniers issus des zones urbaines ou des pays frontaliers (Cameroun et RCA).

Principales menaces

- L'exploitation forestière autour du parc risque d'empiéter sur les ressources de l'AP.
- L'exploitation minière artisanale et industrielle à la périphérie Nord du parc risque de provoquer une pollution des eaux.
- La recrudescence du braconnage dû à l'arrêt de l'exploitation forestière qui a laissé ses ex-employés sans revenus.

1. Contexte : d'où part-on?

Acte et date de création

Le parc a été créé par décret présidentiel N°93/727 du 31 décembre 1993.

Raisons de classement

- Conservation des bassins versants
- Préservation de l'écosystème dans son état naturel
- Promotion de la recherche scientifique
- Promotion et développement de l'écotourisme

Propriétaire foncier : Etat

Institution de gestion

Ministère de Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement en partenariat avec Wildlife Conservation Society.

Projets en cours sur l'aire protégée

- Le projet Nouabale-Ndoki existe depuis 1991.
- Divers bailleurs interviennent sur le parc, à hauteur de 341 000 000 FCFA/an : WCS, USAID-CARPE, USFWS, UE (CAWHFI-FFEM, CAWHFI-UNEP), divers donateurs privés, divers zoo.
- FTNS contribue à environ 150 000 000 FCFA/an.
- L'ambassade de France) apporte un soutien d'environ 30 000 000 FCFA/an.
- Le fonds forestier du gouvernement Congolais intervient à hauteur de 30 000 000 FCFA.

NB : le projet GEF Congo est intervenu de 1992 à 1998 par le biais de WCS comme agence d'exécution. La GTZ intervenait dans la zone périphérique de l'AP.

Limites de l'aire protégée

L'AP est délimitée par des repères naturels (cours d'eau et layons), la frontière entre le Congo et la RCA et quelques bornes qui datent de 1993. Le dernier marquage date de 2005 mais il n'a pas été entretenu depuis. Même si elles sont parfois contestées par les exploitants forestiers, ces limites semblent être connues des acteurs locaux.

Le règlement de l'aire protégée

Les règles qui régissent le fonctionnement de l'AP seraient édictées dans différents documents :

- le décret présidentiel N°93/727 du 31 décembre 1993,
- la loi 16-2000 du 20/11/2000 portant code forestier,
- la loi 37-2008 du 27/11/2008 sur la faune et les aires protégées,
- le plan de gestion du parc.

L'application de la loi

La surveillance est assurée par dix agents de terrain (écogardes). Ils sont encadrés par le conservateur et ses deux adjoints ainsi que par des chefs de patrouilles. Le statut des écogardes les autorise à faire des constats d'infraction et à procéder à l'arrestation des délinquants. Les textes de base qui détaillent les règles de l'AP et les procédures à suivre en cas d'infraction de ses règles ne sont pas maîtrisées par tous les écogardes. D'ailleurs trois d'entre eux sont illettrés et méconnaissent ces textes. En outre l'effectif du personnel de terrain est très insuffisant pour pouvoir assurer la surveillance de 386 592 ha.

On a compté 65 arrestations entre janvier et mai 2010. En théorie, après la rédaction du procès-verbal, les délinquants sont déférés au tribunal de grande instance de Ouesso et Impfondo.

Inventaires des ressources

Les inventaires de la faune sont assurés en continu par les gestionnaires eux-mêmes dans le cadre du programme MIKE (Monitoring of the Illegal Killing of Elephant). Deux inventaires sur les grands singes ont également été réalisés grâce au programme « landscape Ndoki Likouala » en 2006 et 2010 (en cours). Une étude sur les activités socio-économiques des populations riveraines a également été menée en 2009. Même si elles sont très ciblées, ces données semblent suffire aux gestionnaires pour leur permettre de construire le nouveau plan de gestion.

2. Planification: à quoi veut-on arriver?

Objectifs actuels de gestion

Les objectifs de conservation de l'AP cités dans le plan de gestion (PdG) sont de protéger la faune, la flore et les habitats contre toute dégradation. Ils restent donc très généraux et ne permettent de cibler précisément les actions prioritaires de gestion à mettre en place. NB : pour atteindre ces objectifs, le PdG détaille les moyens d'y parvenir qui restent là encore très vagues. Il s'agira donc :

- d'assurer le suivi régulier des espèces indicatrices, des indices d'activités humaines et de la qualité des habitats, afin de prendre les mesures correctrices appropriées sur les activités de gestion de l'AP;
- de permettre la promotion d'une utilisation durable et contrôlée des ressources naturelles;
- de poursuivre la recherche scientifique;
- de poursuivre le renforcement de capacité du personnel des aires protégées;
- de poursuivre l'éducation à l'environnement et la sensibilisation des populations;
- de maintenir la collaboration entre les utilisateurs des terres voisines (sociétés d'exploitation forestière, communautés locales, gestionnaires des AP de Dzangha Ndoki et Lobeke) et les gestionnaires de l'AP.

Configuration de l'aire protégée

Malgré sa superficie, l'AP ne comprend pas de zones internes de gestion différente. Il existe des enclaves villageoises dans l'AP.

Plan de gestion/aménagement

L'AP n'a pas de plan de gestion. En effet, le premier plan d'aménagement couvrait la période de 2003 à 2007. Aujourd'hui, l'AP ne dispose pas encore de plan de gestion réactualisé car le processus de révision du premier plan d'aménagement n'est pas arrivé à terme. Il semblerait que les acteurs clés riverains de l'AP soient associés au processus de révision de ce plan.

Plan de travail

Il n'existe pas de plan de travail planifiant l'ensemble des activités de gestion de l'AP sur l'année. Cependant une planification annuelle des activités de surveillance a été élaborée en décembre 2009.

Suivi évaluation

Aucun système de suivi-évaluation n'a été formalisé. Cependant l'évolution de la population d'éléphants mesurée par le programme MIKE et l'estimation de la population de grands singes faites dans le cadre des financements alloués au « landscape Ndoki Likouala » (en 2006 et 2010) fournissent quelques indicateurs qui permettent d'estimer l'impact des activités menées en termes de lutte anti-braconnage.

3. Intrants: de quoi a-t-on besoin?

Moyens humains

L'équipe chargée d'assurer la surveillance et la gestion de l'AP est très réduite (16 personnes). Les gestionnaires dépendant de l'Etat (fonctionnaires) constituent une équipe de six personnes : un conservateur et ses deux adjoints, ainsi que deux chefs de patrouille. Parmi le personnel contractuel pris en charge par les partenaires, on peut lister : les dix écogardes, 16 chercheurs nationaux, cinq chercheurs expatriés, un conseiller technique principal, 19 petits personnels. Une quarantaine d'agents temporaires interviennent en tant que pisteurs, guides touristiques, porteurs, etc.). Le nombre d'écogardes est très insuffisant au regard de la superficie de l'AP, et le fait qu'ils soient pris en charge par un partenaire extérieur ne garantit pas la pérennité de leur engagement.

Recherche

Depuis 2009, des données sur la végétation sont collectées via un programme de recherche sur les changements climatiques, la végétation et les vertébrés terrestres : le TEAM (Tropical Ecology Assessment Monitoring). Une étude sur la distribution et la sociologie des chimpanzés de Goualougo est en cours. A Mondika, se déroule un projet d'habituation des gorilles pour promouvoir les activités écotouristiques. Une autre étude d'identification de la structure sociale des gorilles existe à Mbeli Bai.

Ces thèmes de recherche ont été choisis en fonction des besoins de gestion de l'AP et les données sont disponibles pour les gestionnaires.

Moyens financiers

90% du budget de fonctionnement est apporté par des bailleurs extérieurs comme CARPE, USFWS, ambassade de France, KFW, TEAM, coopération française et plusieurs zoos. Le budget annuel actuel est conséquent puisqu'il tourne autour de 620 000 000 \$. Ses principaux postes de dépenses sont :

- la maintenance et la logistique,
- le paiement des salaires,
- l'infrastructure et les équipements,
- la lutte anti-braconnage,
- la recherche et le monitoring,
- l'éducation et la sensibilisation,
- le renforcement des capacités des gestionnaires
- le développement de l'écotourisme

4. Processus de gestion: comment s'y prend-on?

Gestion des ressources naturelles

Il n'y a pas de mécanisme formalisé de gestion des ressources naturelles (puisque'il n'y a pas de plan de gestion).

Gestion du personnel

Les gestionnaires consacrent la majorité de leur temps à la surveillance. Les partenaires poursuivent une intense activité de collecte de données pour le monitoring et la recherche. Ils ont également une activité soutenue de fund raising. Enfin des activités sont menées dans le cadre du développement de l'écotourisme et de l'éducation environnementale. Les profils du personnel semblent adaptés à leur poste respectif. Le personnel bénéficie d'un recyclage sur des thématiques spécifiques par des formations académiques à l'étranger et par une formation continue sur le terrain.

Gestion du budget

Le budget actuel, principalement alloué par les partenaires, permet de couvrir les activités de contrôle et de surveillance, les activités de suivi-écologique, d'éducation environnementale et de développement de l'écotourisme. Il suffit également à couvrir l'entretien des infrastructures et de l'équipement. Les procédures de contrôle et de suivi du budget sont celles des bailleurs. Le budget global n'est pas sécurisé puisque la très grande majorité des financements proviennent de projets partenaires. Il existe cependant quelques mécanismes de sécurisation des financements grâce à la mise en place d'un fond fiduciaire FTNS depuis 2008 et aux revenus écotouristiques.

Infrastructure et équipement

L'AP dispose d'une infrastructure et d'équipements conséquent : habitations, bureaux, véhicules, radios, GPS, téléphone satellite, etc. Il y a également deux miradors et des pistes. Installations et équipements sont entretenus.

Education et Sensibilisation

Grâce à l'activité des partenaires, l'AP dispose d'un programme d'éducation et d'un personnel affecté uniquement à sa mise en œuvre. La sensibilisation se fait via les émissions radio, via les séances d'éducation environnementale dans les écoles primaires et au sein des communautés locales, via la projection de films sur la conservation, via la distribution de supports de communication (dépliants, T-shirts, posters, pins etc.). La prochaine activité, prévue en juin 2010, portera sur l'évaluation du niveau de connaissance écoliers sur la problématique de conservation.

Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)

Il y a des contacts réguliers entre les riverains de l'AP et les gestionnaires. Il existe des conventions formelles sur la gestion des fonds de développement communautaire et sur la gestion de la chasse villageoise et des terroirs villageois. Il y a également des accords verbaux. Cependant les cahiers des charges de ces conventions ne sont pas totalement respectés.

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée

Avant chaque prise de décisions susceptibles de concerner les communautés locales, des réunions de concertation sont tenues pour recueillir leurs avis. Seules les requêtes

compatibles avec les objectifs de l'aire protégée sont prises en compte. Il existe un conseil de concertation qui facilite la participation des communautés à la prise de certaines décisions de gestion. Ce conseil réunit trimestriellement des représentants des gestionnaires, des communautés locales, des sociétés forestières, et des brigades de l'économie forestière.

Tourisme

Il y a des opérateurs touristiques qui utilisent l'AP, et même s'il n'y a pas de cadre formel établi entre eux et les gestionnaires, ceux-ci ont connaissance de toutes les activités touristiques qui sont menées au sein du parc. Plusieurs activités sont menées afin de développer l'écotourisme : l'aménagement des sites, la formation des guides et des opérateurs économiques locaux, la valorisation du savoir-faire local.

5. Résultats: qu'a-t-on réalisé?

Accueil visiteurs

Les infrastructures d'accueil des visiteurs sont fonctionnelles et de capacité suffisante pour répondre à l'afflux actuel de touristes. La plate-forme d'observation est correctement aménagée, mais des améliorations sont par contre à apporter dans le site d'habitation des gorilles (Mondika) et au niveau de la base principale de Bomassa en terme de qualité et de capacité d'accueil.

Droits et taxes

Le prélèvement de droits et taxes est prévu par le Code Forestier N°16-2000 du 20 novembre 2000 et la loi sur la faune et les aires protégées N°37-2008 du 28 novembre 2008. 5% des recettes effectuées via ces droits et taxes sont reversés aux communautés locales. Le reste est réparti entre le Fond Forestier et le budget de fonctionnement propre de l'AP.

Etat des lieux

Malgré les pressions importantes de braconnage qui existent, les espèces phares semblent se maintenir (Eléphant, Gorille, Chimpanzé, Bongo, Buffle, Panthère). Les gestionnaires estiment qu'ils disposent de suffisamment de données pour affirmer que la biodiversité et les valeurs écologiques sont préservées.

Accès

L'AP est enclavée est délimitée en partie par des cours d'eau. Le niveau actuel de surveillance de l'AP ne permet pas de contrôler ces points d'accès aux ressources du parc.

Retombées économiques pour les communautés

Les communautés n'ont aucun droit de prélèvement de ressources au sein de l'AP pour leur subsistance. Elles bénéficient de retombées économiques provenant de l'AP uniquement par les emplois qu'elle génère (guides, pisteurs, chauffeurs, etc.) et de quelques retombées liées à l'écotourisme (vente d'artisanat aux touristes, alimentation du Fond de Développement Communautaire par les recettes issues du tourisme). Il y a également des projets visant à améliorer leur bien-être : notamment dans les domaines de la mise en place d'une pépinière d'arbres fruitiers (projet LLS), de la mise en place de ruches (CIB), de l'assistance des personnes du troisième âge, assistance dans le domaine de la santé, transports.